

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 8

À l'alinéa 22, substituer à la troisième occurrence du mot :

« à »,

les références :

« aux 1° à 6° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.